



Ministère du Budget

*Le Vice-Premier Ministre*

N° 0994/VPM/MIN.BUDGET/2013

**TRANSMIS copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat  
*(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)*  
**Palais de la Nation  
à Kinshasa/Gombe**
- L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
- L'Honorable Président du Senat ;  
**Palais du Peuple  
(Tous) à Kinshasa/Lingwala**
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
*(Avec l'expression de ma haute considération)*  
**Hôtel du Gouvernement  
à Kinshasa/Gombe**
- Madame la Vice-Ministre du Budget ;
- Monsieur le Secrétaire Général au Budget ;
- Monsieur le Directeur-Chef de Service de la Préparation et du Suivi du Budget.  
**(TOUS) à Kinshasa/Gombe.**

.....

**Concerne :** Convocation des conférences budgétaires 2014 du 26 août au 07 septembre 2013

**A Mesdames et Messieurs les Gestionnaires des Crédits  
(Tous) à Kinshasa**

**Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi des finances pour l'exercice 2014 et dans le respect des instructions relatives à l'élaboration de ladite loi contenues dans ma circulaire n° 002/CAB/VPM-MIN/BUDGET/2013 du 25 juillet 2013, j'ai l'honneur de vous convier aux conférences budgétaires 2014, cadre par excellence de la défense de vos prévisions budgétaires auprès des services du Ministère du Budget.

Les conférences auront lieu du **26 août au 6 septembre 2013** et se dérouleront dans les locaux de la Direction de la Préparation et Suivi du Budget sous la coordination du Secrétaire Général au Budget. Ainsi, je vous invite, au niveau technique, d'autoriser vos services techniques spécialisés à y participer activement aux conférences conformément au calendrier et à la note d'encadrement en annexe. *8*

-/-

Durant la même période, j'assumerai les arbitrages politiques nécessaires pour mieux refléter les politiques publiques dans le budget de l'Etat.

Saisissant cette occasion, je voudrais vous rappeler les grandes directives ci-après encadrant ces conférences budgétaires :

- Suivant la Lettre d'orientation de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'objectif du Gouvernement est la réalisation de son Programme d'action, tel qu'adopté par l'Assemblée Nationale, ainsi les prévisions budgétaires doivent être en cohérence avec ce programme, en harmonie avec les politiques sectorielles qui en découlent ;
- Pour asseoir l'unité de commandement et préserver la cohérence dans la conduite de la politique sectorielle, les prévisions budgétaires doivent être élaborées par l'unité de gestion budgétaire instituée selon ma circulaire susmentionnée ;
- Les prévisions budgétaires doivent être défendues par cette unité de gestion budgétaire lors des conférences budgétaires et doivent être dûment signées par les autorités compétentes ;
- Les discussions avec les régies financières et les services d'assiette porteront sur les mesures fiscales et non fiscales à intégrer dans la loi de finances 2014 (notamment les recommandations des assises nationales sur le coulage des recettes publiques), sur les mesures administratives à prendre ainsi que sur leurs coûts respectifs estimés ;
- Au vu des objectifs quantitatifs annoncés dans la Lettre d'orientation, les secteurs prioritaires ainsi listés sont tenus d'améliorer la présentation de leurs prévisions budgétaires en démontrant le lien étroit entre les actions à budgéter et les résultats à atteindre tel que prévus dans leurs feuilles de routes et en indiquant les financements à obtenir des partenaires de la RDC; et
- Aux secteurs appelés à se doter des lois de programmation, leurs prévisions budgétaires doivent refléter la cohérence entre ces lois, la loi de finances 2014 et la PBAG.

Veillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de ma considération.

**Prof. Daniel MUKOKO Samba**

